

Abstract:

This paper addresses the link between territorial governance and local development. More precisely, we seek, by taking as framework of study of the communes of the wilaya of Tizi-Ouzou, to bring out the conditions allowing or preventing the local communities from “endowing” themselves with what it is agreed to call a territorial governance in order to meet the challenge of local development. The conclusions of this research show that in the absence of effective decentralization, local development will undoubtedly continue to fall within the realm of fiction.

Keywords: Local development, Territorial governance, Territory, Actors, Local resources.

JEL Classification Codes: O12,P25 ,R38

Introduction :

Les débats sur le développement local renvoient le plus souvent à la question de la gouvernance locale/territoriale. Cette notion qui s'inscrit dans l'évolution des recherches autour des territoires comme lieux de projets collectifs portés par de nouveaux rapports sociaux locaux, offre les conditions nécessaires à la réussite du développement local. En d'autres termes, le développement local ne prend sens que lorsqu'il est approprié par les territoires en mobilisant des initiatives locales et en constituant un cadre de mise en œuvre de nouvelles modalités d'actions publiques en vue d'offrir un cadre adéquat à la création des projets de développement. De ce fait, le territoire est considéré comme le soulignent à juste titre J. PERRAT et J-B. ZIMMERMANN (2003, p.17) comme « un construit, c'est-à-dire à la fois le cadre et le résultat de stratégies d'acteurs, et pas seulement un réceptacle de l'activité économique ». Ce territoire qui n'est plus considéré comme un espace support aux activités économiques nécessite un accompagnement institutionnel et une organisation suffisante des acteurs dans un cadre qu'il conviendrait d'appeler la gouvernance locale/territoriale afin d'apporter des réponses collectives aux défis auxquels il est confronté, notamment ceux du développement local.

Dans ce présent papier, nous voulons explorer les liens entre la gouvernance locale/ territoriale et le développement local/territorial en prenant comme référence empirique des communes de la wilaya de Tizi-Ouzou, confrontées à l'instar des autres communes algériennes, aux défis du développement local/territorial.

Pour cela, nous posons la problématique suivante : **La gouvernance locale ou territoriale est –elle un préalable au processus du développement local /territorial ?**

Cette recherche est sous tendu par l'hypothèse de travail suivante :

Hypothèse :

Le développement local /territorial est l'apanage des acteurs d'un territoire donné. Ces derniers agissent en synergie et dans un cadre décisionnel leur permettant la concertation, l'implication et l'adhésion autour de projets de développement local. Ce cadre communément appelé gouvernance locale ou territoriale est facilité par la décentralisation qui permet une meilleure coordination des acteurs. En effet, grâce à cet instrument, les collectivités locales peuvent initier, piloter, participer et mettre en œuvre des stratégies de développement local. De ce fait, nous considérons la décentralisation comme un levier

essentiel permettant d'atteindre de meilleurs résultats en matière de gouvernance et de développement local.

Cadre méthodologique

Pour apporter des éléments de réponse à la problématique de cette recherche et afin de vérifier l'hypothèse qu'elle pose, nous avons opté pour la méthode dite descriptive et analytique qui consiste à cerner les concepts fondamentaux de notre thématique. Nous l'avons complété par des entretiens semi-directifs que nous avons réalisés auprès de certains acteurs locaux (Elus locaux, représentants de l'Etat, membres des comités de villages et d'associations, etc.) sur un échantillon des communes de la wilaya de Tizi-Ouzou que nous avons choisi par convenance. Notre choix s'est porté sur des communes présentant des réalités géographiques et économiques variées (urbaine, montagne, côtière, plaine) et sur des personnes aguerries qui connaissent relativement les problématiques de développement local pouvant nous fournir ainsi des informations pertinentes.

L'objectif de cette réflexion consiste à identifier les éléments pouvant favoriser ou empêcher les dynamiques du développement local des communes étudiées.

Premièrement - Du développement local au développement territorial : Quelques éléments de littérature

Présenter la littérature relative aux concepts de développement local/territorial dans un point d'un article est un travail fort complexe et difficile à réaliser voire même impossible. Toutefois, il est utile pour nous de donner dans un premier temps, quelques éléments d'histoire et de précision sur un concept à terminologie variée et dans un second temps, quelques différences caractérisant le développement local et le développement territorial. Il est important de préciser que pour rendre ce texte intelligible, les concepts du développement local et de développement territorial, en dépit des différences qu'ils renferment, sont employés souvent dans ce papier comme synonymes, de même pour la gouvernance locale et territoriale.

1.1 Un peu d'histoire

A partir des années 1970, la problématique du développement a intégré la variable spatiale dans les dynamiques économiques et sociales, et ce :

- en réaction à l'épuisement du modèle Keynes-fordiste dans les pays développés ;

- et à l'échec des stratégies volontaristes de développement, fondées sur les industries lourdes, dans les pays en voie de développement.

En effet, durant les années 1980, nous avons assisté à l'émergence d'un nouveau paradigme désigné par B.PECQUEUR (2006) de tournant territorial qui s'ajoute à la prolifération de travaux sur un concept connu sous le vocable de développement local, parfois dénommé développement endogène ou encore développement par le bas voire même dans certains cas qualifié de développement communautaire. Cette diversité lexicale s'élargit à partir des années 1990 avec le concept de développement territorial qui s'appuie sur la notion du territoire non pas comme toile de fond inerte mais comme un facteur de développement économique.

1.2 Eléments de précision sur le concept du développement local

La variété de terminologie caractérisant le concept de développement local témoigne de l'ambiguïté et de la complexité d'un concept qui se veut être un modèle alternatif de développement à celui imposé par le haut. Mais en quoi consiste le développement local ? S'agit-il d'un développement limité à un espace strictement local ? L'espace local est-il un quartier, une ville, un village, une commune, une communauté de communes, une région... ?

C'est prétentieux de vouloir répondre à ces interrogations en quelques lignes dans un papier ambitionnant apporter des éclairages à une problématique beaucoup plus large, mais il est important de souligner que l'expression du développement local est composée de deux mots aux ambiguïtés sémantiques différentes. En effet, contrairement au concept de développement, même s'il est considéré comme un processus complexe reposant ultimement sur des hausses de productivités qui impliquent l'amélioration du bien-être des populations et des changements notables dans les structures économiques et sociales, le terme local pose sérieusement beaucoup de problèmes à cause du flou qui l'entoure en l'absence de définitions claires et univoques et qui se devine à travers une littérature abondante qui lui a été consacrée. De ce fait, pour des raisons d'intelligibilité, nous retenons la définition de l'OCDE suivante qui nous servira d'appui tout le long des développements ultérieurs.

Le niveau local « est l'environnement immédiat dans lequel la plupart des entreprises- et en particulier les petites- se créent et se développent, trouvent des services et des ressources, dont dépend leur dynamisme et dans lequel elles se raccordent à des réseaux d'échanges d'informations

et de relations techniques ou commerciales... Le niveau local, c'est-à-dire une communauté d'acteurs publics et privés offre un potentiel de ressources humaines, financières et physiques, d'infrastructures éducatives et institutionnelles dont la mobilisation et la valorisation engendrent des idées et des projets de développement » (OCDE, 1990).

De cette définition nous retiendrons du niveau local, tel qu'impliqué dans le développement local, les éléments essentiels suivants :

- Un espace relativement dense et homogène permettant la proximité et la coordination des acteurs, c'est-à-dire un territoire qui dépasse les anciennes approches qui réduisent l'espace à un simple support des activités économiques.
- La mise en valeur des ressources du milieu que l'on peut classer en trois catégories : les ressources naturelles, les ressources-externalités et les ressources- produits (FERGUENE A., 2013, p.164).
- La coordination et la coopération entre les acteurs économiques, sociaux et institutionnels en vue de réaliser des projets de développement. Ces derniers doivent s'inscrire dans des logiques dépassant les démarches sectorielles pour prendre en compte toutes les interactions existantes des différents aspects de la vie de la communauté locale tout en s'articulant avec les logiques régionales et nationales dans une approche partenariale.

1.3 La différence entre le développement local et le développement territorial

Comme nous l'avons signalé plus haut, depuis les années 1990, le concept du développement local s'est considérablement renouvelé en intégrant à côté des facteurs classiques (ressources naturelles locales), d'autres facteurs de développement (l'innovation, la formation, la gouvernance... etc.) et en prenant conscience du rôle et de l'importance de l'échelon infra national comme niveau de régulation dans les nouvelles formes de développement. En effet, depuis les années 1990 le concept de territoire est beaucoup plus mobilisé et constitue l'objet de travaux issus d'une multitude de disciplines qui le considèrent comme un élément constitutif et actif du développement. Nous citerons à titre d'exemples les premiers travaux de recherche sur le territoire, ceux réalisés en Italie sur les districts industriels (Becattini, Bagnasco et Trigilia), en France sur les systèmes productifs localisés (Courlet et Pecqueur) et sur les milieux innovateurs (GREMI), et aux Etats-Unis par

l'école californienne de géographie économique sur les métropoles (Scott-Storper-Walker).

Donner les différentes approches et définitions d'un concept considéré par la communauté scientifique comme complexe et multidimensionnel est une tâche, nous semble-t-il, qui dépasse le cadre de cet article. Pour cette raison, dans ce qui suit, nous nous limiterons à donner d'une manière explicite à travers le tableau ci-après, la comparaison et les liens entre le développement local et le développement territorial qui s'est imposé en lieu et place du premier depuis maintenant plus de trois décennies.

En effet, il ressort clairement du tableau N°1 ci-après que le concept de développement territorial recouvre une acception beaucoup plus large où le champ et les domaines d'intervention sont beaucoup plus vaste que celui du développement local orienté essentiellement vers l'activité économique locale, d'où la multiplication du nombre d'acteurs locaux largement hétérogènes et de structures décisionnaires. Sa démarche, contrairement à celle du développement local centrée essentiellement sur l'économie, est transversale, elle inclue des aspects économiques, sociaux, culturels, politiques...etc.

En somme, pour être mieux explicite, cette nouvelle approche projette le territoire au centre du développement local ; c'est-à-dire un territoire qui « met au cœur de la réflexion les interactions entre acteurs situés sur un même espace géographique et poursuivant un projet collectif reposant sur un socle de valeurs culturelles communes »(FERGUENE A., 2013, p.164).

Tableau 1 : Comparaison entre le développement local et le développement territorial

	Développement local	Développement territorial
Période d'essor de la problématique	1970-1990	Depuis 1990
Finalités	-Susciter l'activité économique -Valoriser les forces locales -Développer l'entrepreneurship	-Rendre les territoires attractifs et compétitifs -Valoriser les ressources
Intervenants majeurs	Collectivités locales	Collectivités locales
Cadres territoriaux principaux	Sous-régions	Régions
Moyens d'intervention	-Aides aux entreprises -Aides aux réseaux d'acteurs	-Projets, schémas -Aides aux réseaux d'acteurs
Domaines d'intervention	-Développement économique	-Développement global (économique, social et environnemental) -Structures territoriales
Démarche fondamentale	Bottom-up	Bottom-up et top-down

Source : G. BAUELLE, C.GUY et B. MERENNE-SCHOUMAKER (2011, p.23).

De la définition précédente, nous retiendrons l'importance du terme interaction car le territoire n'existe que comme système d'interactions entre toutes ses composantes, c'est-à-dire les acteurs qui le composent. Ces interactions sont fluidifiées par les proximités qui permettent également de faciliter la coordination entre les agents économiques, comme le soulignent à juste titre L. BOURDEAU-LEPAGE et J.M.HURIOT (2009/3,p.234) « ...la proximité rend ces interactions plus aisées et moins coûteuses. Comprendre la proximité et ses différentes variétés est donc nécessaire à la compréhension spatiale de l'agglomération des hommes et de leur activités ».En effet, le territoire se situe à la confluence des proximités. Il peut prendre la forme de clusters, de systèmes productifs locaux (S.P.L.), de pôles de compétitivité... etc. Globalement, si on se réfère aux expériences de développement local, ces dernières ont fait émergé essentiellement trois stratégies : celle des districts industriels, celle de développement communautaire et celle de développement économique local. Pour les

deux premières, elles sont recensées en milieux urbains, la troisième, est particulièrement localisée en milieu rural.

Cependant, face à la multiplicité des acteurs locaux et leur implication sans cesse importante dans des actions publiques conjuguées à la dynamique des proximités dans les territoires, la notion de gouvernance locale / territoriale est sollicitée dans les processus de développement locaux et territoriaux.

Deuxièmement- De la notion de gouvernance à celle de la gouvernance locale ou territoriale

Dans ce point précis, il ne s'agit pas pour nous de parcourir les nombreuses acceptions de la notion de gouvernance, mais de donner une définition de la gouvernance territoriale qui nous permettra de guider notre réflexion sur les liens possibles entre le développement local et /ou territorial et la gouvernance territoriale.

2.1. Notions sur la gouvernance

La notion de gouvernance a connu un réel succès vers la fin des années 1980 où celle -ci a été introduite par les institutions financières internationales pour définir les critères de bonne gestion dans les pays soumis à des programmes d'ajustement structurels (P.A.S). La nécessité d'une bonne gouvernance est également mentionnée dans des rapports des programmes des nations unies pour les développements (P. N.U.D 2002, 2003 et 2004). Cependant, le mérite revient, en premier lieu, à l'économiste Américain R.COASE, d'avoir su mettre en avant les mécanismes de coordination internes à l'entreprise pour réduire d'une part la complexité du marché et d'autre part, lutter contre les coûts de transaction générés par le marché. Après le monde de l'entreprise, le terme a investi d'autres thématiques ; on parle de gouvernance mondiale, de gouvernance territoriale, de gouvernance urbaine...etc. Ainsi, nous assistons à la profusion de travaux de recherches issus de disciplines diverses (économies, géographie, politique...).

La revue de la littérature consacrée à la notion de gouvernance renvoie aux théories de l'organisation, à celles des politiques publiques et aux approches qui permettent de dépasser une perspective purement institutionnelle (LEGALES P.,2005/3,p. 59). Cela revient d'une part, à considérer que l'action publique n'est pas l'apanage exclusif de l'Etat, et d'autre part à s'intéresser aux mécanismes permettant l'exercice du pouvoir en impliquant la société civile (voir la définition présentée en annexe N°1)

Pour P. LEGALES, « poser le problème de la gouvernance, c'est le plus souvent mettre en avant les conditions qui renvoient à la coordination des différentes organisations » (LEGALES P.,2005/3,p, 59). En effet, la notion de gouvernance, telle qu'elle apparaît dans la littérature lie souvent la réussite de l'action publique aux modes de coordination entre l'Etat et d'autres acteurs ou groupes sociaux.

2.2 La gouvernance locale ou territoriale

Au niveau local, la gouvernance s'exerce sur un territoire composé par une multitude d'acteurs, stimulés par le sentiment d'appartenance à ce territoire et animés souvent par la volonté de le transformer. De ce fait, il faut l'entendre « comme l'ensemble des processus et dispositifs par lesquels des parties prenantes ou acteurs de différentes natures (productifs, associatifs, particuliers, représentants des pouvoirs publics ou des collectivités locales...) contribuent à l'élaboration, parfois concertée, parfois conflictuelles, de projets communs pour le développement futur des territoires » (TORRE A.et BEURET J-E, 2012, p 02).

De cette définition émerge la notion de coordination d'acteurs hétérogènes aux intérêts parfois divergents qui produisent des compromis, des consensus politiques, économiques et sociaux permettant la construction et la mise en œuvre des projets de développement local ou territorial.

Pour l'Union Européenne (2013, p.17), la gouvernance locale se construit sur deux axes :

- Des autorités locales réceptives, réactives et responsables agissant au nom des populations de leur circonscription locale ;
- Des citoyens actifs, des organisations de la société civile et des acteurs du secteur privé qui contribuent à l'effort de développement et qui exercent un rôle de veille accompagné d'une capacité à réclamer droits, transparence et reddition des comptes.

Il ressort de ce qui précède que la gouvernance locale/territoriale exige des compétences beaucoup plus larges (autonomie de décision) aux collectivités locales pour qu'elles puissent mettre en œuvre, sur la base des ressources disponibles, des stratégies de développement local en coordination avec d'autres acteurs (institutions publiques, les associations, les citoyens, le secteur privé...).

Troisièmement- Liens entre le développement local et la gouvernance territoriale : un regard en termes de mobilisation des ressources et de coordination des acteurs, en référence à des communes de la wilaya de Tizi-Ouzou

Pour pouvoir expliciter les liens entre le développement local et la gouvernance territoriale, nous avons considéré le territoire en tant qu'assise de développement local et en tant que champ d'application de la gouvernance. Aussi, nous partageons la nouvelle approche du développement territorial qui considère « le territoire à la fois comme une ressource, mais en tant que réceptacle regroupant l'ensemble des acteurs, activant pour le développement, à l'image des institutions, des entreprises des associations, et toutes les autres composantes de la société » (TELAIDJIA Djamel, 2016, p 63).

3.1. La valorisation des potentialités locales dépend du degré d'implication des acteurs locaux

Les potentialités du milieu physique si elles sont valorisées par l'homme devenaient de véritables richesses. A.MARSHALL(1920) considérait les facteurs naturels comme déterminants importants à la localisation industrielle. En effet, ces avantages naturels ou facteurs de première nature offrent des avantages comparatifs qui rendent les espaces pourvus plus attractifs que d'autres non pourvus. Le potentiel naturel de la wilaya de Tizi-Ouzou varie d'une commune à une autre et se limite aux terrains agricoles aux domaines maritime et forestier. De ce fait, les possibilités de développement économiques de la wilaya selon les avantages naturels peuvent s'orienter comme suit :

- Pour les communes situées sur les vallées de Sebaou (Draa Ben Khedda –Tizi-Ouzou- Ouaguenoun-Azazga) et de Tizi-Gheniff-Ouadhias, en passant par Boghni, en plus de l'activité agricole, les possibilités existent dans la petite industrie ; la topographie du site facilite l'implantation d'un tissu industriel ;
- Pour les communes côtières (Mizrana – Tigzirt - Iflissen et Azzefoun), les opportunités se développent dans les activités touristiques et halieutiques ;
- Pour les communes de montagne (Ain El Hammam-Larbaa Nath Irathen- Yakouren, Ath Aissa Mimoun...) dotées d'une forte identité territoriale, les marges de manœuvre existent pour développer une économie de montagne à travers l'exploitation des potentialités dont elles disposent notamment dans le domaine touristique et de l'artisanat en capitalisant le savoir-faire des

générations précédentes. La transformation du chêne de liège pourrait également y participer à l'essor de ces communes.

Cependant, ces avantages naturels qui sont malheureusement peu exploités, en réalité, ne peuvent au mieux qu'initialiser une différenciation entre les communes de la wilaya. Pour construire des dynamiques de développement local, il faut aller au-delà et introduire les facteurs de seconde nature, c'est-à-dire d'autres facteurs intangibles ou bien les ressources externalités pour reprendre l'expression de A. FERGUENE (2013, p.165). En effet, la valorisation de ces ressources est fondamentale pour le développement local. Ces dernières résultent d'un processus d'interaction des agents fondé sur des coopérations et des complémentarités entre l'ensemble des acteurs du territoire en question autour d'un objet pas nécessairement matériel. En d'autres termes, ces ressources sont le résultat d'un processus de construction avec et dans le territoire en partant du principe que ce n'est pas la ressource qui crée de la richesse ou bien de la valeur ajoutée, mais c'est les projets qui créent de la ressource.

3.2 La coordination des acteurs, une condition sine qua none pour la valorisation des ressources territoriales

Pour relever les défis du développement local, la gouvernance territoriale devient une forme d'organisation capable d'aider les acteurs à coordonner leurs actions et à mettre en valeur les potentialités du territoire à travers des projets de développement. Bien évidemment, la coordination des acteurs suppose une bonne fluidité de relations entre les différents acteurs que l'on peut classer en fonction de leur rôle et des ressources et capacités d'action comme le tableau N°2 ci-après :

Tableau N°2 : Les acteurs du système de la gouvernance territoriale

Acteurs	Ressources et capacité d'action
Politiques : Elus, Préfet, autres décideurs politiques	Moyens de l'institution qu'ils dirigent ; Capacité à mobiliser des réseaux d'influence ; Capacité de médiation entre intérêts divergents ; Capacité à fédérer et représenter les intérêts du territoire ; Capacités à trancher, à décider en dernier ressort.
Technique : Techniciens des collectivités et administrations d'Etat, bureaux d'études.	Capacité d'expertise ; Réseaux sociaux qui transcendent les institutions ; Délégation de pouvoir concernant les « affaires courantes » de la part des élus.
Economique : Entreprises de services urbain, promoteurs et lotisseurs, opérateurs de grande distribution, grandes entreprises locale...	Surface économique (emplois, recettes fiscales et retombées induites), capacités financières ; Capacité à peser sur l'organisation du marché ; Interventions sur l'espace.
Citoyen : Association, etc.	Capacité de mobilisation collective et de revendication pouvant déboucher sur la production de contre-expertises.
Consommateurs : Décisions individuelles des ménages et petites entreprises	Résultat de l'agrégation de décisions individuelles.

Source : JOURDAN G. (2001, p35).

La gouvernance territoriale s'adosse sur une situation de proximité mixte qui combine la proximité géographique, organisationnelle et institutionnelle pour en faciliter la coordination (ZIMMERMANN J. B. 2008, P105 – 118). En effet, l'approche en termes de proximités permet de fournir des éléments de compréhension des mécanismes de développement des territoires et d'élaborer des instruments d'intervention et de pilotage des dynamiques de gouvernance, dans leurs dimensions concentratives et conflictuelles (TORRE A., 2012,p6).

En d'autres termes, sans proximités il ne peut y avoir de coordination des acteurs, et sans la coordination, il ne peut y avoir de gouvernance locale/territoriale responsable de la valorisation et de constructions territoriales et pour aller vite au développement local ou territorial. De ce fait, la gouvernance locale peut être considérée comme un instrument au

service du développement local. En effet , l'objectif du développement territorial ne peut être atteint que par la mise en place des formes d'organisation et d'appuis adaptés au niveau local capables de considérer le niveau infranational comme lieu où s'exercent les interactions entre les différents acteurs qui l'occupent. Dit autrement, la coopération et la coordination entre les différents acteurs du territoire en vue de répondre aux problématiques du développement local passent nécessairement par la recomposition du rôle de l'Etat central et par la redistribution des compétences aux collectivités locales en s'appuyant sur ce qui appelé communément la décentralisation. La réussite de cette dernière est conditionnée, selon les élus locaux et le personnel administratif interviewés, par la réalisation d'un nouveau découpage territorial qui va tenir compte des critères administratifs, géographiques, économiques, naturels...etc.

3.3. La décentralisation comme instrument nécessaire à la mobilisation et à la construction des ressources par les différents acteurs du territoire

En dépit de nombreuses critiques formulées par certains milieux scientifiques à l'endroit de la décentralisation (DEBBASCH, 1971, VERON et Al, 2006, BIERSCHEK et al, 2000, RIBOT et al, 2006), un consensus émerge ces dernières décennies sur son caractère déterminant dans la réalisation de meilleurs résultats en matière de développement et de gouvernance. Elle est considérée comme « un processus large, et essentiellement politique de prise de pouvoir des populations (sur le secteur public) au travers de l'autonomisation de leurs autorités locales. qui peuvent ainsi contribuer à libérer le potentiel de développement » (Commission Européenne, 2016,p.27). Cette définition tend à dépasser les approches classiques de la décentralisation qui s'orientent beaucoup plus sur des politiques de transfert des responsabilités et des ressources de l'Etat central vers les collectivités locales pour insister sur la nécessité de mobiliser les ressources(naturelles, humaines et économiques) locales ou territoriales en vue de produire du développement local ou territorial.

Aussi, la décentralisation suppose l'organisation des acteurs locaux où le citoyen (la population) par le biais de son implication dans les processus décisionnels sera au centre des réponses, qui devraient être collectives, aux besoins de la communauté locale. Dit autrement, la décentralisation devrait être considérée comme un moyen permettant de promouvoir le développement local/territorial à travers les collectivités locales responsables capables en tant qu'actrices de catalyser les

énergies locales au sein de projets de développement articulés avec les approches régionales et nationales tout en s'orientant vers la valorisation des ressources locales.

3.4. Quelques résultats : Le développement local/territorial est une illusion en l'absence d'une décentralisation effective.

Sous réserves d'investigations empiriques plus poussées (réalisation d'un questionnaire), nous considérons que le développement local est une illusion en l'absence d'une décentralisation effective. Notre argumentation s'appuie sur les résultats de nos entretiens semi directifs que nous avons réalisés auprès de certains acteurs locaux des communes de la wilaya de Tizi-Ouzou (Elus locaux, représentants de l'Etat, membres des comités de villages et d'associations...etc.) et que nous résumons essentiellement en trois raisons suivantes.

3.4.1. La politique du tout Etat

La politique du tout Etat empêche le renforcement du processus de décentralisation engagé par les pouvoirs publics depuis les années 1990 qui, de surcroît, attribue aux collectivités locales un rôle important dans la conduite des projets de développement local. En effet, en s'accaparant de la quasi-totalité des espaces d'expressions et en imposant sa vision du développement économique et social, l'Etat central freine le processus de décentralisation et, par voie de conséquence, bloque l'articulation entre les institutions centrales, les collectivités locales et les citoyens. Les lois 11-10 du 22.06.2011 et 12-07 du 21.02.2012 relatives à la commune et à la wilaya, comme celles qui les ont précédées, confinent toujours les collectivités locales sous le contrôle et la tutelle du wali. Les articles 56 de la loi 11-10 portant code communal et l'article 107 de la loi 12-07 portant code de wilaya sont des exemples illustratifs qui renseignent sur le degré de dépendance des collectivités locales vis-à-vis de l'Etat central représenté par ses organes déconcentrés (voir annexe n°2). De ce fait, cette situation ne permet guère aux élus locaux de disposer d'un vaste champ d'initiatives indispensable au processus de coordination des acteurs qui est un des facteurs de réussite des projets de développement local. A cela s'ajoute, l'absence de l'autonomie financière, signalée par la quasi-totalité des interviewés, annihile toute action de gouvernance et développement local. Les Plans Communaux de développement (PCD), les Programmes Sectoriels Déconcentrés (PSD) ainsi que les divers plans d'aménagement communaux qui peuvent servir d'éléments déclencheurs des dynamiques locales et incarner les processus de gouvernance au niveau local sont réduits, malheureusement, à de simples instruments de programmation

du fait que leur financement est du ressort exclusif de l'Etat central. Cette situation laisse peu de place à l'initiative locale et entraîne une déresponsabilisation des autorités locales voire même une atteinte à leur pouvoir d'administration et de représentation du citoyen. D'ailleurs l'autonomie financière est la « revendication » récurrente de la quasi-totalité des élus interviewés.

3.4.2. Les pratiques de gestion clientélistes et corruptives sclérosent toutes formes d'initiatives locales

Le système clientéliste est à l'origine des pratiques corruptives en Algérie. Les revenus pétroliers ont servi à entretenir des réseaux de clientèles qui, en retour de leur soutien au régime, bénéficiaient des emplois, des subventions, et même des biens de l'Etat (GARON L., 1994, p.25).

A titre d'exemple, durant la période allant de 2003 à 2013, l'Algérie obtient de mauvaises notes dans les classements annuels effectués par Transparency International, sur un grand nombre de pays. Aussi, l'Algérie continue à être à la traîne dans les classements effectués annuellement que la Banque mondiale nous livre dans ses rapports Doing business portant sur le climat de l'investissement en vigueur. Ce qui dénote la médiocrité de ses institutions, ainsi que l'importance du phénomène de corruption dans le pays. Les plus grands scandales financiers sont observés dans les années 2000, période d'aisance financière due à la hausse des cours pétroliers dans laquelle est enregistrée une forte augmentation des budgets alloués aux dépenses publiques dans le cadre des programmes de relance économique ; ce qui a multiplié les opportunités d'offres de corruption(CHIKH-AMNACHE S., p. 216). Les dernières arrestations touchant les symboles de l'Etat (premiers ministres, ministres, haut cadre des ministères, wali...etc.) pour corruption témoignent de l'ampleur de ce fléau qui a gangrené l'administration algérienne.

Devant cet état de fait, et en dépit d'un arsenal juridique de prévention et de lutte contre la corruption (voir annexe n°3), ce fléau qui a enregistré des niveaux très élevés empêche sérieusement le développement de l'investissement et l'émergence d'institutions capables d'intéresser la population à la chose publique. A ce titre, le rapport de l'O.C.D.E (2004) souligne « La corruption sape la confiance de l'opinion dans les institutions politiques et aboutit à un mépris de l'Etat de droit ; elle fausse l'allocation des ressources, provoque un gonflement des dépenses dans les marchés publics et porte préjudice à la

concurrence sur le marché. Elle produit des effets dévastateurs sur l'investissement, la croissance et le développement ». Près de 80% des acteurs interrogés ont répondu non à la question « êtes-vous satisfaits du climat et de l'environnement dans lesquels vous travaillez ? ». Cela renvoie effectivement au climat délétère qui règne au sein des institutions algériennes.

3.4.3 Une société civile « désemparée »

L'inefficacité des institutions de l'Etat dans la gestion des affaires publiques a entraîné des conséquences sur la qualité de vie de la population. Des formes de rejet de l'Etat s'expriment alors par des réactions diamétralement opposées :

- La contestation parfois violente (blocage des routes, occupation des lieux publics, opposition...) devenue malheureusement comme moyen de communication entre les pouvoirs publics et la population au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou. Près des deux tiers des personnes interviewés de la société civile considèrent que les revendications de la population ont beaucoup de chance d'aboutir qu'en utilisant la pression de la rue ;
- Le désintérêt de la population à la chose publique qui se traduit par la désertion du mouvement associatif et le « boycott » des urnes. Les dernières élections ont été marquées par des taux de participation particulièrement bas dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Ces éléments que nous venons de citer, auxquels s'ajoute certainement d'autres, empêchent sérieusement l'exercice de la démocratie participative, puissant vecteur de gouvernance locale/territoriale. Les comités de villages qui se sont formés à travers les 1400 villages de la wilaya de Tizi-Ouzou, constituent une opportunité idoine pour bâtir des espaces d'expression et de concertation en vue de la mobilisation et l'exploitation des ressources locales. Cependant, le manque d'expérience des élus locaux qui considèrent que le développement local relève essentiellement de l'Etat que d'eux même, conjuguée à une forte demande sociale, ces comités n'arrivent pas à dépasser le stade de la revendication pour contribuer à l'émergence des dynamiques locales, car ces dernières ne peuvent se construire en dehors de l'ensemble des acteurs. A titre indicatif, près de 60% des élus interviewés considèrent que les projets de développement sont du ressort exclusif de l'Etat et presque 80% des revendications des personnes interrogées du mouvement associatif sont d'ordre social. Ce constat nous pousse à en déduire que l'absence d'une société civile structurée constitue sans nul doute une entrave au développement local. Cependant,

un motif d'espoir, quant à l'avènement d'une nouvelle ère pour nos communes et pour le développement socio-économique du pays peut être porté par les mouvements citoyens (mobilisation de la société civile) à l'image de celui du 22 février 2019, communément appelé « Hirak », lequel a montré l'engagement du citoyen et l'intérêt grandissant de la population pour la réappropriation de l'espace public. Ces mouvements pourraient ainsi, s'ils ne sont pas sabordés, donner naissance à la réappropriation par les populations de leur identité, de leur histoire et donc de leur avenir et aboutir, in fine, à la réinvention des modes d'organisation et de représentation davantage appropriés, pouvant amorcer des dynamiques de refondation de l'Etat tout en s'affranchissant de la corruption endémique et consacrer définitivement la primauté du travail et du savoir pour le développement. D'ailleurs, les populations de toutes les localités du pays et de la wilaya de Tizi-Ouzou particulièrement l'ont prouvé, à maintes reprises, à travers leurs initiatives citoyennes réussies (des opérations de ramassages des ordures ménagères, des actions d'embellissement des villages et des quartiers. des actions de solidarités...etc.). Ces actions sont des occasions à saisir pour enclencher des dynamiques de développement local.

Conclusion :

Dans ce papier nous avons tenté d'explorer les liens entre la gouvernance locale /territoriale et le développement local/territorial à travers la mobilisation des ressources et la coordination des acteurs en référence à des communes de la wilaya de Tizi-Ouzou. Nous avons voulu à travers cet article montrer que les ressources territoriales se construisent grâce à la coordination de divers acteurs aux logiques différentes (administrative, politique, économique, sociale...etc.). Cette coordination, connue sous le vocable de gouvernance facilitée par la présence de proximités géographique, institutionnelle et organisationnelle (ZIMMERMANN J.B., 2008, p.118), fait actuellement défaut au niveau des communes de la wilaya de Tizi-Ouzou. Avec le mode de gestion actuel, incarné par les deux organes que sont la commune et la wilaya, qui ne rompt pas avec les pratiques centralisatrices des périodes précédentes continuent à maintenir les collectivités locales sous le contrôle de l'Etat à travers ses organes déconcentrés.

De ce fait, les efforts enregistrés en termes d'équipements et infrastructures (routes, raccordement au réseau de gaz et d'électricité, centres de formation ...etc.), nécessaires à la construction des dynamiques de développement local, risquent d'être altérés car le

développement territorial, comme nous l'avons démontré dans les développements précédents, est avant tout un processus de mobilisation et de construction des ressources par les différents acteurs d'un territoire aux intérêts souvent divergents. C'est dans ce sens que L. HADJOU (2010) considère la coordination des acteurs et les ressources territoriales comme étant les deux piliers de la construction territoriale.

Ainsi, s'impose la problématique de la décentralisation effective qui devrait être mise en œuvre par le transfert des pouvoirs et des moyens surtout financiers aux assemblées élues qui, selon la quasi –totalité des réponses à nos entretiens, sont les seules capables dans le contexte actuel de contraction de ressources et de moyens, de mobiliser leurs acteurs et leurs propres ressources autour de projets de développement local. A défaut, les collectivités locales ne seront guère en mesure d'accompagner ces processus complexes, comprenant une multitude de données et paramètres économiques, sociaux, territoriaux et urbains à la maîtrise souvent problématique. Cela permet de vérifier notre hypothèse de départ qui considère la décentralisation comme moyen de promouvoir des approches de développement local. Il en résulte qu'avec des pouvoirs élargis, les collectivités locales peuvent devenir actrices du développement local/territorial. En d'autres termes, le développement local est le produit de la décentralisation car elle est au centre des processus de coordination des acteurs et d'une bonne gouvernance locale.

Recommandations

Les entrevues que nous avons réalisées dans le cadre de cette recherche, nous ont permis de constater, entre autres, le désintéressement de la population à la gestion des affaires locales affectant ainsi l'émergence des stratégies de développement local ou territorial. C'est dans ce cadre que la décentralisation peut s'avérer un puissant levier permettant aux collectivités locales notamment les communes de s'affirmer en tant structures de mobilisation et de coordination des synergies entre les différents acteurs. En effet, grâce à leur autonomie de décision permise par la décentralisation des pouvoirs, les communes peuvent créer des organes de concertation et de coopération permettant de rallier tous les acteurs et les forces vives des localités autours de projets de développement. Pour ce faire, il y a lieu d'agir sur trois axes qui nous semblent importants :

- Renforcer le cadre juridique actuel afin que les dispositions réglementaires appropriées pour la décentralisation deviennent opérationnelles. Nous pensons, en plus de la décentralisation des

pouvoirs, pour donner aux collectivités locales plus de compétences pour agir au nom de leurs administrés en tant entités politiques autonomes responsables, à la décentralisation des moyens. C'est dans ce contexte qu'interviendra, entre autres, la réforme de la fiscalité locale afin de permettre aux collectivités locales de mobiliser des recettes fiscales beaucoup plus importantes. En effet, donner plus d'autonomie aux collectivités locales garantirait une meilleure gouvernance locale et des résultats probants en matière de développement local/territorial.

- Renforcer les compétences des élus en manière de gestion, de communication et de planification de projets. Pour cela, il y a lieu de maintenir et d'enrichir les cycles de formation engagés dans les précédents mandats pour outiller les élus à prendre des initiatives et piloter des stratégies de développement local ;
- Des campagnes de sensibilisation et d'explication en direction de la population locale et de la société civile pour favoriser l'émergence de la citoyenneté. Ces campagnes vont certainement instaurer un dialogue permanent entre l'Etat et la population avec ses différentes composantes. Ce dialogue va déboucher certainement sur une bonne gouvernance locale ou territoriale permettant de relever les défis du développement local.

Liste des References:

1. CHIKH-AMNACHE S., 2015, Le syndrome hollandais : aspects théoriques et vérification empirique, en référence à l'économie algérienne, Thèse de Doctorat, UMMTO ,329p.
2. COMMISSION EUROPEENNE, 2016, Collection, Outils et Méthodes, Document de référence N°23, Soutenir décentralisation, gouvernance locale et développement local au travers d'une approche territoriale, Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement, Bruxelles-Luxembourg, 165p.
3. FERGUENE A., 2013, Economie territoriale et développement local : Concepts et expériences, Paris, Editions Campus ouvert, 178p.
4. GARON L., 1994, Crise économique et consensus en Etat rentier : le cas de l'Algérie socialiste, in *Etudes internationales*, p25-45.
5. HADJOU L., 2009, Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales, Développement durable et territoires [En ligne], Varia 2004-2010, pp.01-19.
6. J.O.R.A N°26 du 25 avril 2004. /J.O.R.A. N°24 16 avril 2006. 25p.
7. LEGALES P., 2005/3, Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine, in *revue espaces et sociétés*, pp.57-95.

8. O.C.D.E. 2004, Forum mondial sur la gouvernance : Lutter contre la corruption et promouvoir l'intégrité dans les marchés publics, Paris.20 p.
9. PECQUEUR B. (2006), « Quel tournant territorial de l'économie mondiale globalisée ? », dans J.L KLEIN et C.TARDIF (dir), Entre réseaux et systèmes : les nouveaux espaces régionaux, Rimouski, Université du Québec, GRIDEQ ,pp 11-26.
10. PERRAT J. et Zimmermann J.B., 2003, Stratégie des firmes et dynamiques territoriales, in. *Entreprises et territoires - les nouveaux enjeux de la proximité*, C. Dupuy et A. Burmeister dir., La documentation française, pp.15-32.
11. TELAIDJIA D., 2016, La gouvernance des territoires et développement local. Cas de la wilaya d'Annaba Thèse de Doctorat en Science, Université d'Annaba, 332p.
12. TORRE A. et BEURET J-E, 2012, proximités territoriales, Paris, Economica ; 105p.
13. ZIMMERMANN J.B., 2008, Le territoire dans l'analyse économique : proximité géographique et proximité organisée, revue française de gestion, 200p.

Annexe n°1

La société civile au sens de la banque mondiale est composée par le « large éventail d'organisations non gouvernementales et à but non lucratif qui animent la vie publique, et défendent les intérêts et les valeurs de leurs membres ou autres basés sur les considérations d'ordre éthique, culturel, politique, scientifique, religieux ou philanthropique. On peut citer les groupements communautaires, organisations non gouvernementales (ONG) syndicats, organisations de populations autochtones, organisations caritatives, groupements d'obédience religieuse, associations professionnelles et fondations privées, in site web de la banque mondiale : www.banquemondiale.org, consulté le 19 juillet 2011.

Annexe n°2

L'article 56 de la loi 11-10 portant code communal stipule ; « ne sont exécutoire qu'après été approuvées par le Wali, les délibérations portant sur : Les budgets et les comptes ; l'acceptation de dons et legs étrangers ; les conventions de jumelage ; les aliénations du patrimoine communal ».

L'article 107 de la loi 12-07 portant code de wilaya annonce que « le wali élabore le projet du budget et la wilaya en assure l'exécution, après son adoption par l'assemblée populaire de wilaya. Il est l'ordonnateur ». Ces articles à eux seuls suffisent pour affirmer que le pouvoir de décision reste du domaine exclusif de l'Etat représenté au niveau local par le Wali.

Annexe n°3

- Décret présidentiel N°4-128 du 19 avril 2004 et le Décret présidentiel N°06-01 du 20 février 2006 publiés respectivement aux J.O.R.A N°26 du 25 avril 2004 et au J.O.R.AD N° 24 du 16 avril 2006.
 - Loi N°06-01 du 20 février 2006 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption publiée dans le J.O.R.AD N°14 du 08 mars 2006.
-